



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 décembre 2016

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 19h00

Appel: 44 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	François Monod
	Olivier Paley
	Carmelo Nicolo
	Véronique Perrelet
	Dominique Perren
	Catherine Safi
	David Savelli
	Valérie Schlup Mantzouranis
	Lucette Schmutz
	Laurent Théodore
Non excusés	
	Jamal Laksiri

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 4.
4. Election d'un membre à la Cogest.
5. Election d'un membre suppléant à la CPU.
6. Election d'un membre au Conseil Régional.
7. Election d'un membre à ENJEU.
8. Dépôt de préavis 2016/2021:
 - N° 13 – Plan de quartier Sous-Bellefontaine – adoption des modifications soumises à l'enquête complémentaire. Transmis à la CPU.
 - N° 14 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021. Transmis à la Cofin.
9. Préavis municipal 2016-2021 N° 8 – Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « Rolle 1900 » – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
10. Préavis municipal 2016-2021 N° 9 – Demande de participation financière pour Nyon Région Télévision – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
11. Préavis municipal 2016-2021 N° 12 – Budget de fonctionnement 2017 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.



Conseil Communal de Rolle

12. Postulat Michel Deruaz «Suivre les recommandations de la cour des comptes du canton de Vaud» du 21 novembre 2016.
13. Associations intercommunales.
14. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président procède à l'assermentation de M. Ameer Jaleb (UDC); le Conseil est ainsi au complet.

Il souhaite ensuite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 6 relatif à l'élection d'un membre au Conseil régional, auquel il ajoute celle d'un suppléant. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président informe du changement de date du conseil de janvier, reporté au 31.

Il procède ensuite à la lecture de la lettre envoyée par l'ancien syndic, M. Goël, qui remercie les conseillers du cadeau offert sur proposition d'une conseillère.

3. Communications de la Municipalité

Mme Choulat Pugnale indique qu'une webcam a été installée au port afin que toute personne intéressée puisse suivre les travaux au moyen d'une nouvelle photo mise en ligne chaque jour sur le site web de la commune. Elle poursuit avec les travaux de la Débridée qui ont commencé le 5 décembre dont l'emprise sur le trottoir sera supprimée durant les Fêtes.

Mme Tecon annonce que la Municipalité a validé l'engagement de M. William Hay en tant qu'apprenti employé de commerce à la commune de Rolle, ceci dès août 2017.

4. Election d'un membre à la Cogest.

M. Cyrille Pelichet est proposé par le groupe UDC et il est élu à l'unanimité.

5. Election d'un membre suppléant à la Commission permanente d'urbanisme.

M. Denys Mézentin est proposé par le groupe UDC et il est élu à l'unanimité.

6. Election d'un membre au Conseil Régional et d'un suppléant.

MM. Arthur Petit (membre) et Thomas Rigolet (suppléant) sont proposés par le groupe UDC et sont élus à l'unanimité.

7. Election d'un membre à ENJEU.

M. Arthur Petit est proposé par le groupe UDC et il est élu à l'unanimité.

8. Dépôt de préavis 2016/2021:

N° 13 – Plan de quartier Sous-Bellefontaine – adoption des modifications soumises à l'enquête complémentaire. Transmis à la CPU.

N° 14 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021. Transmis à la Cofin.



9. Préavis municipal N° 8 – Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « Rolle 1900 » – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

M. Pelichet, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Haldimann désire apporter quelques compléments d'information. La manifestation coûte le montant de Fr. 70'000.- mais il faut prendre en compte également environ 1000 heures de travail de plusieurs employés de la commune. De plus, il rappelle à l'assemblée que l'événement a rencontré du succès malgré les conditions météorologiques défavorables, qu'il a mobilisé un grand nombre d'associations et également des conseillers.

M. Bréchon estime que Rolle pourrait s'offrir une nouvelle visibilité grâce à sa Fête Belle Epoque, et fait part des réflexions suivantes: «Comme beaucoup de gens, j'ai tout d'abord pensé: «pourquoi ce thème aussi désuet?» Puis, en y réfléchissant, j'ai trouvé que ce thème collait parfaitement à notre charmante petite ville, quel plus bel écrin que la Grand-Rue de Rolle pour recevoir un événement à la gloire de la belle époque?

La Commission n'a eu de cesse de relever tout au long des 3 pages de son rapport le peu d'intérêt suscité par cette manifestation. Seules deux lignes relatent l'engagement des sociétés et associations rolloises. Or, pour moi, le fait que la société de gymnastique, les scouts, le SESAME et l'EVIR aient pris part à la fête, justifie, à lui seul, l'organisation d'une seconde édition. Aucune autre manifestation rolloise ne peut offrir une telle vitrine à ces sociétés. Ces dernières ne participent d'ailleurs plus depuis des années aux traditionnelles Fêtes de Rolle.

De regretter également la campagne de dénigrement menée par des associations dites citoyennes, ferventes défenderesses du vivre ensemble, qui n'ont pas su ou pas voulu voir l'engouement intergénérationnel que cet événement a suscité. Les ateliers de couture en ont été un exemple patent.

La Municipalité sortante a voulu créer une fête "étendard" qui résonne bien au-delà des limites de notre ancien district. Les commerçants de la Grand-Rue, ou plutôt leurs représentants, n'ont jamais adhéré au concept, plus préoccupés par le succès de la Fête à Rolle, de la Fête de la Grand-Rue ou de celle de l'Avent qu'ils organisent. Un travail de coordination doit certainement être mené à ce niveau-là.

Je voterai donc pour la demande de crédit qui nous est faite ce soir, et vous enjoins, chers collègues, d'en faire de même. Je sais que je peux déjà compter sur le candidat Christian Hay qui a annoncé, sur les ondes de Nyon Région Télévision, qu'il était pour une seconde édition en 2017 pour, je le cite : «voir comment la mayonnaise prend». Rolle tient une occasion unique de faire rayonner son nom sur la planète, saisissons cette opportunité, elle ne se représentera pas de sitôt. La Ville de Morges nous a déjà «soufflé» le festival des orgues de barbarie, voulons-nous encore lui offrir le concept 1900 sur un plateau, la question est posée, la réponse nous appartient».

M. Hay prend la parole et confirme que lors du premier débat sur Nyon Région Télévision il était plutôt favorable à l'organisation de la manifestation. Cependant, la lecture du rapport l'a éclairé sur quelques points qui l'ont fait changer d'avis. Il a également toujours dit que la tâche d'une commune n'est pas d'amuser le peuple, et que le mouvement doit venir d'en bas, c'est à dire de la population elle-même. De plus, l'association Rolle 1900 ne comporte que 22 membres dont environ 1 tiers habite à Rolle. Ce point l'a fait réfléchir ainsi que celui du nombre d'heures fournies par les employés communaux. En toute proportionnalité, d'autres associations auraient besoin d'une telle somme et d'un tel soutien communal. Il souligne, en tant que membre de la Cofin, que le budget communal est déficitaire, sans tenir compte du coût de la manifestation. Au vu de ces paramètres, faut-il investir une telle somme pour cette manifestation portée par une association comportant aussi peu de membres? Il s'est en outre laissé dire que les organisateurs de Rolle 1900 ont fait appel aux doigts de couturières pour la location de costumes dont le profit ne revient pas à la commune.

M. Haldimann regrette le changement d'opinion de M. Hay mais estime que le problème pourrait être pris dans l'autre sens, à savoir combien de personnes ont été mobilisées par la petite équipe que représentent les membres de l'association.

M. Deruaz constate que l'aventure Rolle 1900 a dû faire face à un temps pitoyable, et que contrairement à d'autres manifestations, c'est la Municipalité qui est allée chercher une organisation capable de mettre



Conseil Communal de Rolle

sur pied une manifestation. Il faut attendre qu'un nouveau projet naisse de la base, donc de la population et qu'il donne envie, mais ne plus attendre un projet qui vient d'en haut et qui va chercher les gens.

M. Schatzmann est perplexe à la lecture du rapport car il est mentionné que ce n'est pas le montant de la manifestation qui a gêné la commission; quel est donc le point qui a posé problème?

Mme Carrard explique que oui, le montant posait problème, surtout avec si peu d'écho. A ce jour on ne sait d'ailleurs pas exactement combien la manifestation a réellement coûté au vu des 1000 heures de travail communal et de la fermeture de la Grand Rue, avec en plus le mécontentement des commerçants. Elle relève également que généralement après la première édition d'une manifestation, beaucoup de personnes deviennent membres de l'association, ce qui n'est pas le cas ici.

M. Haldimann relève qu'il n'est pas facile d'estimer le montant que représentent les 1000 heures de travail des employés communaux. Si la commission explique que pour chaque manifestation organisée à Rolle il faudra faire le décompte des heures des employés il le fera, mais cela générera un travail supplémentaire. Il estime que 1000 heures à coût effectif et non pas à coût facturé sont à calculer à Fr. 45.-/h à peu près.

M. Micello indique qu'il y a quelques années il a fait partie du comité de la Fête à Rolle, Fête qui a toujours trouvé un écho favorable auprès des rollois. La démarche était différente car elle émanait à la base des commerçants et s'est ensuite élargie aux sociétés locales et à l'USL. Dans la situation de Rolle 1900 c'est l'inverse. La Municipalité a engagé un montant et fait appel à une société externe. Il y a participé mais n'a pas ressenti un grand engouement, que ce soit de la part de la population ou de celle des commerçants, qui pour la plupart ne se sont pas reconnus dans cette fête. Il y a donc 2 principes pour l'élaboration d'une fête; celui qui part d'une initiative citoyenne sur lequel les sociétés locales se greffent, et celui qui part du haut pour un concept clef en main. En fin de compte on doit faire plusieurs éditions pour savoir si la mayonnaise prend ou pas. En comparant ces 2 aspects organisationnels, il a l'impression que l'engouement ne s'est pas créé. Donnons les moyens à la société civile de provoquer la reconstitution de l'Union des Sociétés Locales qui a organisé de si belles fêtes à Rolle; il suffirait peut-être de réactiver certains pions mis en sourdine ces dernières années, tel celui de la Commission de la Culture qui a dormi durant 2 législatures. C'est sur ces aspects-là qu'il attend un travail de la Municipalité plutôt que de venir avec une enveloppe et d'aller chercher un prestataire externe sans adhésion de la société civile. Il votera donc contre.

M. Bréchon rejoint M. Micello sur l'aspect des fêtes traditionnelles de Rolle mais malheureusement un constat est à faire, c'est que les sociétés locales et les associations n'y participent plus depuis des années. Les réponses à la question pourquoi sont intéressantes; il a entendu dire que les fêtes à Rolle pour les jeunes du Sésame ce n'est pas très fun car c'est plus en relation avec la consommation d'alcool qu'avec des événements culturels. Il y avait une vitrine lors de Rolle 1900 pour les sociétés et associations locales qui sont prêtes à repartir, et ça c'est important car c'est le vivre ensemble.

M. Hay pense que de nombreuses personnes dans la salle savent qu'il a de l'amitié pour le Municipal Haldimann, mais que c'est la rationalité du rapport qui l'a fait changer d'avis. Il ne peut donc pas être comparé à une girouette, et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il a modifié sa façon de voir l'événement en fonction de la qualité du rapport qui l'a ramené sur terre. Il salue le fait que M. Haldimann a l'intention de réactiver la Commission de la Culture, rejoignant ainsi les propos de M. Micello.

M. Haldimann regrette que les débats de ce soir fassent le lien entre Rolle 1900 et la Fête à Rolle, qui sont à son sens des événements différents et ne visent pas le même public.

M. Micello confirme que ce sont des fêtes totalement autres, et ce n'était-là qu'un exemple d'initiative citoyenne.

Mme Weber Mayerat, déjà intervenue à ce sujet à plusieurs reprises, pense qu'il est difficile de mobiliser les gens sans une personne externe, et se demande, vu que les associations ne se mobilisent plus, si c'est parce qu'il faut un moteur extérieur...

Le Président referme la discussion pour passer vote et M. Rigolet demande le vote à bulletins secrets, demande soutenue par plus de 5 membres.



Le résultat du vote est que préavis est refusé par 25 non, 18 oui, 1 nul.

10. Préavis municipal 2016-2021 N° 9 – Demande de participation financière pour Nyon Région Télévision – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Mme Fries, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport de la Commission.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Bréchon, qui espère ne pas être le défenseur d'une cause perdue, cite quelques chiffres. Treize communes participent au financement, sachant que Nyon paie Fr. 12.- par habitant/an, que Gland paie Fr. 10.- par habitant/an et que Rolle paierait Fr. 5.- par habitant/an en cas de vote positif. Cela montre qu'il a été tenu compte de la situation géographique. Les rollois ont accès à la chaîne sur BluewinTV et sur le site internet. Il rappelle que des postes de travail sont en jeu, 7 journalistes étant employés même si ce n'est pas à plein temps, ainsi qu'une équipe technique. C'est une petite entreprise qui en vaut la peine et qu'il faut encourager. La commune propose un «bail» de 3 ans, ce qui permet de faire le point à l'échéance, et à terme Nyon Région TV devrait se transformer en « La Côte TV » et concernera les districts de Nyon et Morges pour toucher un bassin de population à peu près du double. Il enjoint les conseillers à accepter le préavis.

M. Deruaz dit que la Cofin n'était pas persuadée que c'était à elle de traiter le préavis, et il s'agit en fait d'un malentendu entre la Municipalité et le Président du Conseil. C'est finalement une commission ad hoc, composée des mêmes membres que la Cofin, qui l'a traité. Les membres de la commission n'ont pas voté de façon unanime, et après une longue discussion aucun membre n'était entièrement pour ou contre. Les éléments saillants ayant motivé le refus sont, entre autre que Nyon Région fait penser au Conseil Régional, et si lui-même a accepté que Rolle adhère au Conseil Régional c'est justement pour que le genre de débat qui se déroule en ce moment n'ait plus lieu dans chaque commune mais au niveau de ce Conseil Régional. Il semble tout de même que le débat s'y soit tenu, qu'il y ait eu des absences, absences qui ont fait pencher le vote en défaveur d'un soutien à NRTV. Communyon qui est l'organisme qui soutient NRTV n'a pas fait de nouvelle demande au Conseil Régional mais intervient auprès de chacune des treize communes, sachant que davantage d'entre elles ont dit non plutôt que oui à ce jour. Si participation de la commune il doit y avoir, ce doit être par l'entremise du Conseil Régional. Ensuite, il s'agit d'un engagement sur trois ans (depuis 2016), mais on ne voit pas avec quels éléments on pourrait faire un bilan dans deux ans. Sur quels critères se baser alors pour dire oui c'est bien ou non ce n'est pas bien. L'impression de la Commission a été que dans trois ans, sans arguments, on ne dira pas non et que le budget alloué augmentera. Le point suivant est que la Commission a étudié le budget de fonctionnement de NRTV, où l'on voit qu'il n'a pas été réuni pour 2016, ce qui a fait que les prestations ont dû être revues à la baisse même avec le financement rollois. Le projet n'est manifestement et pour l'instant pas à la bonne échelle. Il est important de venir avec un projet qui soit réalisable durant un certain nombre d'années et non pas pour sauver quelque chose qui a été abandonné par le télé-réseau nyonnais. Lorsque ce dernier a changé ses priorités, le projet a été repris par la commune de Nyon qui a cherché ensuite d'autres soutiens, dont en premier le Conseil Régional, puis ensuite les communes. Un dernier point est que l'on a tous appris il y a quelques semaines que certains quotidiens régionaux ont licencié des journalistes au vu de la perte des abonnés, et pourquoi soutenir ce média plutôt que d'autres.

Mme Tecon explique que la Municipalité a décidé de soutenir ce projet et donc de déposer un préavis, ayant estimé que NRTV offrait une possibilité de communication télévisée sur la région qui n'existe pas autrement. C'est le report des activités politiques, culturelles et sportives de la région et c'est en ça, Rolle étant partie prenante de la région et du district, qu'il a été décidé que c'était intéressant que le débat ait lieu au Conseil communal au sujet d'une information qui sinon n'existerait pas.

M. Guisolan estime que c'est un sujet qui aurait dû être traité par une commission ad hoc. Ce qui l'a fait pencher en faveur du oui est que le petit agenda culturel de région Nyon que les rollois recevaient par le biais du tous ménages, est désormais repris par NRTV qui va communiquer sur la diversité de l'offre



Conseil Communal de Rolle

culturelle de la région. D'après ce qu'il a constaté, il ne croit pas qu'une télévision fonctionnant uniquement sur les recettes publicitaires existe dans la région, et il trouve que NRTV est aujourd'hui et sera demain, d'utilité publique.

M. Schatzmann partage la remarque qui a été faite sur le fait que ce soit la Cofin qui ait dû traiter ce préavis. Lui, qui n'avait pas a priori d'avis sur cette question, s'était proposé pour faire partie de la commission prévue au départ, et il ne pense pas que la Cofin siège de la même manière que n'importe quelle autre commission ad hoc, au vu de son orientation un peu particulière qui peut influencer ses choix. Quand il voit que le résultat du vote a été serré il se dit que la commission ad hoc aurait été une bonne option et il espère que ce type de procédure ne se reproduira pas. Les commissions ad hoc doivent être maintenues, surtout pour un objet pour lequel la compétence financière porte sur Fr. 30'000.- par an.

Mme Fries, qui a fait partie des membres en faveur de la participation au financement, trouve que pour la somme modique de Fr. 30'000.- par année on peut s'offrir un média intéressant qui permet de suivre des débats politiques, comme ceux qui concernent les rollois en ce moment, et que c'est un signal positif à donner à la région et aux treize communes; elle trouverait vraiment dommage de se désolidariser à ce point-là des autres communes et recommande de voter oui.

M. Deruaz aimerait relativiser le fait que ce soit la Cofin qui a traité cet objet, parce que si la Municipalité, comme elle en avait le droit, n'avait pas passé par un préavis mais par une dépense budgétaire, c'est justement la Cofin qui aurait traité ce point dont on aurait parlé dans un éventuel amendement du budget 2017. La Cofin a consacré deux séances à l'étude du préavis et ce ne sont clairement pas les considérations financières qui ont fait pencher la balance.

M. Bréchon souligne que les prestations NRTV sont en hausse au vu du volet culture et du volet sports qui sont assez récents, en plus du volet information et débats.

Le Président referme la discussion pour passer vote dont le résultat est que le préavis est refusé par 22 non, 17 oui, 7 abstentions.

11. Préavis municipal 2016-2021 N° 12 – Budget de fonctionnement 2017 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Mme Dévaud, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport amendé ainsi que les amendements.

Le Président ouvre la discussion sur le premier amendement puis passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le deuxième amendement puis passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le troisième amendement puis passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le quatrième amendement.

Mme Choulat Pugnale rappelle que la municipale Mme Byrne Garelli avait déjà proposé l'ajout d'un WC dames au 3^e étage qui avait été refusé par les conseillers, entre autre par elle-même. Mais cette année, en discutant avec les dames qui travaillent au 3^e étage, elle en a compris l'utilité. Effectivement, il est possible de descendre au 2^e étage pour profiter du WC dames, mais il y a souvent une file d'attente et c'est le seul dans les locaux alors que les dames travaillant à la commune sont au nombre de 19 et les hommes au nombre de 13...

M. Micello est surpris d'apprendre que des files d'attente se forment aux WC...

Mme Tecon confirme que c'est souvent occupé et précise que la salle de la Municipalité qui est celle où sont reçues diverses personnes et délégations, se trouve à côté des commodités qui ne sont guère commodes pour les invitées féminines. Cette salle mériterait des à-côtés plus dignes.

Mme Weber va voter contre l'amendement car elle comprend tout à fait les arguments féminins.



Conseil Communal de Rolle

M. Deruaz trouve que l'on pourrait avoir un plan à 5 ans pour les rénovations et les entretiens des bâtiments communaux qu'il estime capital d'entretenir, mais il ne pense pas qu'ajouter un WC supplémentaire fasse partie de l'entretien indispensable à la préservation du patrimoine. Dans un premier temps il proposerait de réserver les WC du 3^e étage à la gent féminine.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité (24 oui, 18 non, 3 abstentions).

Le Président ouvre la discussion sur le cinquième amendement.

M. Haldimann informe que la Municipalité est d'accord avec l'amendement.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le sixième amendement.

Mme Bermejo Dubois aimerait savoir si cette diminution va impliquer une diminution de prestations.

M. Deruaz explique que la commune a beaucoup investi ces dernières années pour le Tennis club mais essentiellement pour les courts et leur éclairage ce qui représente beaucoup d'argent pour une seule société par rapport à d'autres. La commune vient de racheter ce bâtiment ancien pour Fr. 1.-, et la commission a estimé qu'il n'était pas urgent de faire des dépenses de ce type-là surtout si un gros chantier se profile. Donc plutôt que de faire du bricolage à coup de Fr. 5'000.- par année, mieux vaut attendre un projet global. Il serait évidemment dommage d'investir Fr. 5'000.- ou Fr. 10'000.- puis de devoir démonter 6 mois après pour désamianter.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le septième amendement.

Mme Tecon lit l'amendement de la Cofin qui estime que l'étude de la valorisation du bâtiment TESA n'est pas urgente et peut attendre que la commune ait une meilleure visibilité sur l'avenir de son développement et des investissements nécessaires à son accompagnement. Elle explique que c'est précisément pour savoir ce qu'on peut faire de ce bâtiment, puisqu'un préavis vient d'être déposé sur le plan de quartier Sous-Bellefontaine où selon les amendements à voter il existe la possibilité d'insérer de l'artisanat, voire des habitations. En vue du concours d'architecture qui devrait avoir lieu en 2017, il est intéressant de voir quelle est la cohabitation possible entre l'artisanat et l'artistique. Si la Cofin accepte des ouvertures de frais d'étude de comptes d'attente qui seraient ensuite englobés dans des crédits d'investissements, l'amendement pourrait passer sans trop de problèmes.

M. Deruaz indique que le vœu de la Cofin, durant les années où la commune présente un budget déficitaire, est que la Municipalité procède par ouverture de comptes en attente pour les études et pré-études. Ceci permet aux montants de figurer dans les comptes pour un suivi de l'entier des études qui correspondent à un projet. Quand on arrive à un montant de Fr. 50'000.- c'est qu'il est temps de faire valider ce projet ou pré-projet par le Conseil communal par l'intermédiaire d'un préavis municipal.

Mme Tecon souligne que son souci est d'être la plus transparente possible en annonçant les montants éventuellement dépensés en 2017.

M. Bréchon désire savoir à quoi correspond l'abattement de Fr. 20'000.- et est-ce que le concours d'architecture est remis en question?

M. Deruaz explique que l'abattement correspond à l'entier du montant pour cette pré-étude qui ne remet en rien en cause un éventuel concours d'architecture et un éventuel dépôt de préavis de réalisation dans quelques mois ou années. Il ne s'agit que d'une question de financement ou plutôt de comptabilité, et l'avantage des ouvertures de comptes en attente est que dans 3 ou 4 ans on aura l'entier des sommes dépensées pour le projet avec un historique. Quand on procède par voie budgétaire, on met le compteur à zéro à la fin de chaque année.

M. Micello rajoute qu'en passant par le crédit d'étude, si le projet est validé par le Conseil, les montants investis seront amortis par le crédit d'investissement et non pas pris sur un budget de fonctionnement.



Conseil Communal de Rolle

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le huitième amendement.

M. Deruaz confirme qu'il ne s'agit pas d'une diminution de charges de Fr. 30'000.- mais d'une augmentation de recettes de Fr. 30'000.- qui devrait figurer dans la colonne qui balance cela mais les pages A4 ne permettent pas un trop grand nombre de colonnes. Au niveau du bilan cela revient au même.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le neuvième amendement.

M. Deruaz explique que la Cofin n'a pas l'intention de réduire l'entretien des routes mais elle a estimé, en comparaison avec les montants des années précédentes, que le montant est légèrement surestimé. En effet, ces dernières années on a dû beaucoup intervenir sur la route des Quatre Communes, ce qui ne devrait plus être le cas cette année puisqu'elle sera refaite, ce qui permettra d'économiser une partie de l'entretien de cette route qui sera neuve.

Mme Tecon se fait le relais de la boursière communale qui regrette cette variation de charges puisque c'est une des rares dépenses qui a un effet sur la facture sociale.

M. Deruaz confirme mais explique que c'est la dépense au moment des comptes qui a un effet sur la facture sociale, et non pas la dépense au moment du budget; le budget doit prévoir le mieux possible ce qui se passera au moment des comptes. Par ailleurs, s'il devait y avoir une mauvaise surprise, le montant serait largement dans les compétences municipales en tant que dépense extraordinaire.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le dixième amendement.

M. Deruaz précise qu'il s'agit du compte N° 4356.

Le Président passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe à présent en revue le budget point après point.

M. Deruaz intervient au point 4 au sujet des taxes d'épuration pour lesquelles la Municipalité a prévu une énorme augmentation, tant pour les raccordements individuels que pour les raccordements en cas de nouvelles constructions. La Cofin regrette que cette augmentation ne vienne qu'aujourd'hui car cela fait déjà en tout cas trois ans que l'on s'aperçoit, tant dans le rapport qui accompagne les comptes que dans celui qui accompagne le budget, que le fonds de réserve diminue. On n'a effectivement pas le choix puisque l'on ne peut pas utiliser les impôts pour financer ce type de dépense. L'ancienne municipalité est restée sourde aux avertissements de la Cofin, ce qui a eu pour conséquence que l'augmentation de la taxe est beaucoup plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'aurait été si elle avait eu lieu il y a 3 ans ou même avant. Et comme on le sait, la taxe est l'impôt le plus injuste.

M. Deruaz intervient au point 8 à propos des Services Industriels car la Cofin a relevé que de manière conforme à ce qu'annonce régulièrement la Municipalité, particulièrement avec l'obtention du label « Cité de l'énergie », les dépenses énergétiques et de consommation d'eau baissent dans les comptes. Par contre, la Municipalité n'a pas reporté cette baisse sur le budget, ce qui devrait annoncer une bonne surprise au moment des comptes puisqu'il a été budgété environ Fr. 250'000.- de plus que ce qui a réellement été dépensé en 2015. C'est une bonne chose de pouvoir dire que les bâtiments communaux consomment de moins en moins d'énergie. Par rapport à la taxe d'épuration, la Municipalité a prévu la nouvelle taxe dans le budget, dans les comptes où elle encaisse, mais a oublié de la prévoir dans les comptes où c'est elle qui paie. Pour chacun de ses bâtiments il y aura une taxe d'épuration dont le tarif sera multiplié par 1,5 ou 2 selon le type de bâtiment.

Le président annonce alors que l'excédent de charges, au vu des amendements acceptés, est de Fr. 918'465.- et il ouvre la discussion sur le fond.



Conseil Communal de Rolle

La parole n'étant pas demandée le Président referme la discussion pour passer vote dont le résultat est que budget amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 23 septembre 2016
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2017 amendé de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 918'465.-.

Le **Préavis N° 12** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2016

12. Postulat Michel Deruaz « Suivre les recommandations de la cour des comptes du canton de Vaud » du 21 novembre 2016.

Le postulat étant soutenu par plus de 5 conseillers il est pris en compte, et M. Deruaz s'en explique. Ayant pris connaissance du rapport de la Cour des comptes il a été relativement réjoui dans un premier temps, puis plutôt désolé parce qu'il ne pensait pas que la situation était aussi difficile pour certaines associations intercommunales. L'audit de la Cour des comptes concernait une des associations dont Rolle fait partie, à savoir le Conseil Régional, dont les membres ont dû participer à une enquête en ligne. Il précise que toutes les associations de communes ne le sont pas au sens de la loi. Celles qui le sont, sont formées d'un conseil législatif et d'un conseil exécutif qui fonctionnent donc de façon similaire aux communes. Pour la commune de Rolle on peut citer ENJEU, le Conseil Régional, l'AIER, le SIDERE, etc. Par contre, l'association des communes vaudoises par exemple n'est pas une association de communes au sens de la loi sur les communes. M. Deruaz a été interpellé par deux points; il a remarqué que le texte de la motion qu'il avait déposée il y a treize ans pourrait être «copié-collé», la situation n'ayant absolument pas évolué car les associations intercommunales ne permettent pas de gérer une partie des enjeux qui sont liés au fait que nos communes n'ont pas la taille nécessaire pour gérer un problème dans son entier, pas seulement pour les écoles. Il croit toujours à la fusion de communes mais est à peu près convaincu qu'une commune de la taille de l'ancien district de Rolle ce n'est pas pour demain, et qu'il faudra donc continuer à travailler en associations de communes, qui comprendront peut-être de moins en moins de communes membres à cause des fusions. Mais elles perdureront et il serait bien qu'elles améliorent leur gouvernance et qu'elles facilitent la tâche des communes en termes de prévoyance. En particulier, dans les propositions de la Cour des comptes, il y a le fait que chaque association de commune, en début de législature, prévoie un rapport avec les objectifs de la législature en terme de programme et de coûts, comme le font les municipalités. Cela permettrait aux associations de planifier leur développement, leurs investissements, leur taux d'imposition. Le budget déficitaire de la commune d'environ 1 mio correspond justement au million d'augmentation de la facture de ENJEU entre 2016 et 2017. On n'a appris cela qu'en octobre, la Cofin l'a découvert en même temps que le budget alors que l'arrêté d'imposition avait déjà été voté. Il y a là vraiment de grosses améliorations à apporter pour apprendre à gouverner différemment. La Cour des comptes préconise un autre point qui est celui de disposer de statuts conformes à la loi sur les communes; en particulier les conseils exécutifs ne doivent pas avoir plus de 9 membres, donc pas 11 comme celui que l'on vient de créer pour ENJEU. La Municipalité, lors d'une prochaine modification des statuts de ses associations devrait y veiller. Un autre point proposé est que dans les législatifs de ces associations, les représentants des législatifs des



Conseil Communal de Rolle

communes soient majoritaires pour que les deux pouvoirs communaux soient représentés et impliqués. Lors de la révision des statuts du Conseil Régional, la commission du Conseil communal de Rolle avait proposé que les délégations de chaque commune dans le législatif du Conseil régional, soient majoritairement des législatifs, proposition qui a été inversée par le Comité directeur du Conseil régional; elles sont donc majoritairement des exécutifs pour continuer à travailler entre eux, en circuit fermé de municipaux qui se rencontrent à maintes occasions. Un autre point concerne la communication, et il regrette que les conseillers communaux, qui relaient les informations aux autres conseillers communaux, ne disposent que d'une toute petite part des informations. Il n'est pas convaincu que si le Conseil communal de Rolle avait su au printemps dernier qu'en votant le sauvetage de Télé Dôle il allait générer pour le personnel de ces installations des baisses de salaire énormes (de CHF 20.-/h à Euro 11.-/h), le vote eût été le même. Cela a pu être fait en contournant les mesures de protection des salariés sur territoire suisse, en faisant travailler les employés à 20% à Télé Dôle et à 80% sur territoire français ce qui permet de ne plus les soumettre aux conventions salariales suisses. C'est un scandale, surtout proposé par une association de communes. Jamais une entreprise privée n'aurait pu, les syndicats s'en seraient mêlés, et une commune ne l'aurait jamais fait non plus. Par contre une association de communes peut se le permettre parce que ce n'est «personne» et que «personne» n'a pas de comptes à rendre. Il insiste pour que les associations travaillent en toute transparence et honnêteté. Il relève encore que du personnel de la commune de Rolle effectue, depuis quelques années, une partie du travail administratif pour l'ancienne ASPAIRE pour des montants qui apparaissent dans les comptes (Fr. 70'000.- à un endroit, Fr. 30'000.- à un autre, etc.) qui correspondent à des taux d'occupation concrets. Actuellement ENJEU engage du personnel pour effectuer ce travail, et que vont faire les employés de la commune qui s'en occupaient jusqu'à maintenant? Pourquoi au moment de la mise en place d'ENJEU les représentants de la commune n'ont-ils pas signé une convention pour demander une priorité à l'engagement du personnel de la commune? Soit les employés concernés vont perdre une partie de leur emploi, soit les citoyens rollois vont payer des employés communaux à ne rien faire durant une partie de leur temps. C'est là un manque de prévoyance et si on avait des plans d'intentions à cinq ans, on pourrait éviter de se retrouver dans cette situation.

M. Bréchon est complètement d'accord sur la teneur du postulat qu'il soutient.

M. Micello, qui a fait partie de la commission chargée de plancher sur les nouveaux statuts du Conseil Régional et qui a fait également partie de la commission qui a statué sur les nouveaux statuts de ENJEU, rappelle que chaque fois des amendements ont été proposés aux représentants de la commune de Rolle mais ils n'ont jamais été soutenus ou portés par l'ancienne Municipalité qui suivait le projet. Il invite donc la Municipalité, dès cette législature, quand une commission du Conseil communal émet des amendements qui sont représentatifs de la population rolloise, à les soutenir dans les conseils ou associations intercommunales dans lesquels elle siège. Les représentants de la Municipalité sont après tout les représentants de la population de Rolle.

M. Charmillot souscrit à ce qui vient d'être dit et invite les conseillers à appuyer le postulat, mais il faut également que les députés déposent une motion devant le Grand Conseil pour demander une modification de la loi sur les communes. Ceci donnerait mandat au Conseil d'Etat de modifier cette loi qui pourrait alors intégrer tout ou partie des recommandations pour que le plan de financement de la législature soit non seulement présenté aux communes, mais soit validé par toutes les municipalités. Il faut agir à cette échelle-là pour plus d'efficacité.

M. Deruaz abonde dans le sens de M. Charmillot mais souligne qu'il faut déjà que la loi actuelle soit respectée, et le problème se situe partiellement ici parce que pour le Canton c'est bien plus facile de reporter des charges sur des associations intercommunales que sur des communes. Lors du report des charges sur les communes le citoyen peut se rebeller en s'opposant à une hausse d'impôts alors que pour les associations intercommunales ce n'est pas le cas. Les communes peuvent devoir faire face à un budget déficitaire comme c'est le cas pour Rolle alors que les associations intercommunales n'ont qu'à additionner leurs coûts à répartir ensuite sur les communes, selon diverses clefs de répartition. Une partie du déficit démocratique se trouve ici. A noter que toutes les associations intercommunales ne fonctionnent pas de la même manière; certaines tournent sur la base de cotisations annuelles versées par les communes et les comités directeurs gèrent ensuite les budgets. Il faudrait donc déjà appliquer les



Conseil Communal de Rolle

lois en vigueur, ce qui pourrait être fait par un pouvoir neutre sur les statuts, et que ce ne soit pas le Canton qui soit juge et partie.

Mme Bermejo estime que c'est une question de bon sens que d'appliquer les recommandations de la Cour des comptes, et en tant que commune de vérifier que les principes soient suivis. Elle soutient le postulat pour que le Conseil ait un retour.

M. Bréchon demande le point de vue de la Municipalité.

Mme Tecon confirme que dans le fond la Municipalité partage complètement cet avis-là et qu'il faut contrôler et surveiller ce qui se passe. Il faut aussi être conscients que la réponse à cette demande représente un travail énorme dont la mise en place est depuis longtemps en réflexion, réflexion qui porte également sur ce qu'il faudrait prévoir autour des associations intercommunales, comme par exemple organiser des séances pour les délégués avant les séances des associations pour leur fournir toutes les informations dont ils ont besoin pour prendre leurs bonnes décisions. Elle a parfois été effarée de la manière dont les montants se votent, ayant l'impression qu'il n'y a pas de réel intérêt et de réflexion lors des prises de décisions. Ce que demande le postulat est énorme, même si elle reconnaît que c'est juste, plus pragmatique et rationnel; mais c'est un peu effrayant de voir cette lourde tâche devant une Municipalité pour l'instant à quatre membres, mais peut-être le futur cinquième membre pourra-t-il s'en charger...

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le postulat de M. Deruaz est accepté à la majorité.

13. Associations intercommunales.

M. Joly signale que la participation de la commune de Rolle à l'AIER va diminuer en 2017, ce qui n'est pas dû à une baisse de charges. Il s'agit d'un changement dans la clef de répartition entre les communes qui est recalculée à chaque début de législature, et qui, grâce entre autre aux travaux de la Grand Rue et de la mise en séparatif, a permis d'améliorer le coefficient et donc de baisser une partie des charges.

14. Propositions individuelles et divers.

Mme Lessi remercie les conseillers de leur générosité pour la magnifique récolte de couvertures, duvets, vestes et autres qu'elle a pu faire parvenir à l'association « Mère Sofia » pour les sdf de Lausanne.

Le Président clôt la séance à 21h01.

Au nom du Conseil communal

Arthur PETIT
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

